



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 9 décembre 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 18h45

Étaient présents :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BLAISON René suppléant de Mme Valérie MAILLARD ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; HUOT Daniel ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Étaient excusés :

G.B.M : DUSSAUCY Nadine ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; MAILLARD Valérie ; MICHEL Thérèse ;

C.C.L.L :

C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : PARIS Daniel

Procuration de vote :

Mandants : Alain MONNIER ; André TERZO.

Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; DEVESA Cyril

VALORISATION DE MATIÈRE - CENTRE DE TRI

CONTRIBUTIONS ET TARIFS DE TRI EN 2023

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Président

I. CONTRIBUTIONS (appelées aux adhérents)

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en vrac : 135 € HT par tonne (stable)
- emballages en vrac : 288 € HT par tonne (stable)
- Papier pré-trié de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) : 40 € HT par tonne
- Papier pré-trié de qualité assimilable à du 1.02 (GM) : 80 € HT par tonne
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation (stable)
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne (stable)
- incinération des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Transfert de verre : 6 € HT par tonne (stable)

Mise en balles (sans tri) : 20 € HT par tonne (stable)

II. TARIFS, TRI ET MISE EN BALLE (POUR LES NON-MÉNAGES ET AUTRES CLIENTS)

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes : 180 € HT par tonne pour le dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension consignes de tri) sans recettes : 190 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) sans recettes : 180 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 140 € HT par tonne (hors convention en cours)
- journaux et emballages en vrac (avec extension des consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 150 € HT par tonne
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 100 € HT par tonne
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 90 € HT par tonne
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne
- valorisation des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Mise en balles seule (sans tri) : 20 € HT par tonne.

Apport de papiers pré triés de la part d'associations :

- papier de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 0,6 X du prix plancher du marché de rachat des 1.11

- papier de qualité assimilable à du 1.02 (GM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : reprise du papier sans contrepartie financière
- apport de bouchons plastiques pré triés, conditionnés et livrés de la part d'associations : 300 € HT par tonne (sous réserve de validation de l'intégration aux tonnages soutenus par CITEO)
- apport de plastiques pré triés, sous réserve de quantités minimums : 100 €/t.

Concernant les apports gracieux d'opérateurs privés, de professionnels, de municipalités ou de leurs prestataires ou d'associations, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la vente des matériaux.

III. ITM (POUR LES NON-MÉNAGES)

Matériaux	Tarif
Verre (chargement)	6 € HT / tonne
Encombrants (tri et traitement)	110 € HT/ tonne
Polystyrène (tri et traitement)	1 € HT / kg
Mise en balle	20 € HT/ tonne
Caractérisations (Pelle)	300 € HT
Location journée quai de transfert	300 € HT
Location journée d'une alvéole	300 € HT
Traitement de bacs à ordures ménagères (sans inserts métalliques)	10 € HT/tonne
Double pesée	5 € HT la double pesée
Perte d'un badge	15 € HT/badge

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les propositions de tarifs du tri à compter du 1^{er} janvier 2023, selon les propositions ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



Secrétaire de séance,
PARIS Daniel

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 025-252508247-20221209-2022_12_24_81-DE